

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 4 Moharram 1442 correspondant au 23 août 2020 modifiant l'arrêté du 11 Rabie Ethani 1441 correspondant au 8 décembre 2019 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère du commerce.

Par arrêté du 4 Moharram 1442 correspondant au 23 août 2020, l'arrêté du 11 Rabie Ethani 1441 correspondant au 8 décembre 2019 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère du commerce, est modifié comme suit :

« a) Au titre de l'administration centrale :

— M. Sami Kolli, directeur général de la régulation et de l'organisation des activités, président, en remplacement de M. Aissa Bekkai ;

— (sans changement) ;

— Mme. Amina Hadjira Bourrouaine, sous-directrice des opérations budgétaires et de la comptabilité à la direction des finances et des moyens généraux, membre, en remplacement de M. Rachid Mazouzi ;

— (le reste sans changement) ».

**MINISTERE DU TOURISME,
DE L'ARTISANAT ET DU TRAVAIL FAMILIAL**

Arrêté du 26 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 16 août 2020 modifiant l'arrêté du 15 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 4 décembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART).

Par arrêté du 26 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 16 août 2020, l'arrêté du 15 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 4 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART), est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à)

— M. Abdelfetah Boukena, représentant du ministre chargé du tourisme, en remplacement de M. Abdelhak Namani ;

— (sans changement jusqu'à)

— M. Redouane Benatallah et Mme. Nabila Karouche, membres désignés par le ministre chargé de l'artisanat pour leurs compétences en la matière ;

— (le reste sans changement) ».

**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

Arrêté interministériel du 19 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 9 août 2020 portant approbation de l'inventaire qualitatif, quantitatif et estimatif des biens, moyens, personnels et droits du laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques.

Le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-455 du 23 novembre 1991 relatif à l'inventaire des biens du domaine national ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

Vu le décret exécutif n° 12-427 du 2 Safar 1434 correspondant au 16 décembre 2012 fixant les conditions et modalités d'administration et de gestion des biens du domaine public et du domaine privé de l'Etat ;

Vu le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 juillet 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, notamment son article 30 ;